

Séance du 21 janvier 2014 à 19 heures 00

Commune de Calamane – Salle des fêtes

Aujourd'hui, Mardi vingt et un janvier deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Calamane – Salle des fêtes

Etaient présents :

• TITULAIRES :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CALAMANE
CIEURAC
COURS
ESPERE
FRANCOULES
LAMAGDELAINE
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT

57 titulaires dont 1 possédant une procuration
19 suppléants dont 1 possédant une procuration

M. PLANTADE Thierry,
M. RAFFY Gilles,
M. MONCELON Alain,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. LAYBROS Serge, Mme LOOCK Martine, M. SIMON Michel, Mme PIQUE Marie, M. MUNTE Serge, M. SAN JUAN Alain, M. VILLIEN Christian, M. BASSET Jacky, Mme BOYER Noëlle, Mme MARTY Lucienne, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. QUERAUD Andréa, M. GRINFEDER Michel, M. BOUTET Serge, M. DELPECH Bernard,
M. TILLOU José,
M. DUJOL J.-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme LANES Bénédicte,
M. BOUYGUES Alain,
M. CHAUBARD Jacques,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. PICOT Vincent,
M. JARRY Daniel, M. THEIL Jacques,
M. PONS Maurice, M. VIGUIE Michel,
M. NOUAILLES Serge,
M. DELPON Michel, M. DOLLE Serge,
Mme SIMON Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. CHATAIN Thierry,
M. MERCEREAU Didier, M. BROUQUI Christian, M. LIAUZUN Christian,
M. RAFFY Bernard,
M. AUSTRUY Bernard,
M. RIGAL Serge,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
Mme SOUBIROU Christiane, M. LAVAU Pascal,
M. DELMAS Eric,
M. HEE Gérard,

M. PARNAUDEAU Willy,
Mme MARMIESSE Yvette,
Mme LABROUSSE Maryse,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. FOURNIER Martine,
M. TEYSSÉDOU Alain,
M. LAUR Gérard,
M. CORMANE J.-Pierre,
M. MURAT Jean-Pierre,
Mme SALANIE Jacqueline,
Mme ALLIET Lucette,

MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

M. LAFAGE Michel,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
Mme FRAYSSINET Danièle,
Mme BESOMBES Michèle,
M. DESTRUEL Jacques,
Mme ASNAR Ohria,
Mme PAUZIE Monique,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL

CAHORS

CAILLAC
CATUS
CRAYSSAC

DOUELLE

ESPERE

FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE-MARNHAC
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
MAXOU

MERCUES
PRADINES

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
VERS

16 titulaires – 24 suppléants

Titulaires: M. CAZARD Christian, M. ANNES Jacques,
Suppléant : M. PRADAL José,
Titulaires : M. COUPY Daniel (procuration donnée à M.
VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Tit), Mme BERTHOUMIEUX Karine,
M. BELOU Laurent, Mme LAGARDE Sandrine,
Suppléants : Mme LE QUENTREC Yannick, Mme. FAUBERT
Françoise, M. DEPETRIS Sébastien, M. GUIRAL Lionel, M. TULET
André,
Suppléant : M. BRIS René,
Suppléant : M. LION Edmond,
Titulaires : M. CAZABONNE Christian, M. FOURNIER Christian,
Suppléant : M. JOUCLAS Guy,
Titulaire : M. ROUSSELLE Jean-Louis,
Suppléante : Mme SOULAYRES Marie-Hélène,
Titulaire : M. PETIT Jean (procuration donnée à M. TEYSSÉDOU
Alain, Sup),
Suppléante : Mme VALETTE Roselyne,
Suppléante : Mme FAUGERE Josette,
Suppléant : M. LASFARGUES Jean-Marie,
Suppléant : M. CLARY Fabrice,
Suppléant : M. FAGES Yves,
Suppléant : M. THOMAS François,
Titulaire : M. GRAS Gérard,
Suppléant : M. COUDERC Jean-Pierre,
Titulaires : Mme BARREAU Claudine, M. MARTINEZ Sébastien,
Titulaires : Mme DUPPI Christine, M. CAVALIER J.-Luc,
Suppléants : M. MARTINEZ René, M. ROYER Jean-Marc,
Suppléant : M. FIGEAC Philippe,
Suppléante : Mme PAHL Christiane,
Suppléant : M. RIALET Philippe,
Titulaire : M. GILBERT Joël,
Suppléante : Mme BRUGIDOU Sylvie,
Suppléant : M. GILES Jérôme

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE TECHNIQUE - Bâtiments - Equipements

**Objet : Convention de prestations de services pour l'entretien des systèmes de traitement de l'eau
des piscines de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
A été adopté à L'UNANIMITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 21 janvier 2014

Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Aurélien WALTER

Service : Bâtiments - Equipements

Objet : Convention de prestations de services pour l'entretien des systèmes de traitement de l'eau des piscines de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors

Le service de l'eau de la ville de Cahors assure l'exploitation et la maintenance en régie de la station de traitement de l'eau potable et également celle des piscines de la Croix de fer et de l'Archipel depuis leurs créations (respectivement en 1973 et 1992) avec sérieux et efficacité. Les divers transferts de compétences opérés au profit du Grand Cahors ont été suivis d'un transfert partiel ou global de personnel. Ce service ne fait pas partie des services transférés. Certaines prestations d'entretien courant des sites transférés devraient continuer dès lors d'être réalisées par la ville de Cahors.

Il semble donc opportun de profiter de cette expertise pour que ce service encadre la maintenance des systèmes de traitement de l'eau des deux piscines de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors (l'Archipel et le complexe aquatique couvert).

L'intervention de la ville de Cahors sur ces installations sera encadrée précisément en matière de temps passé et de missions assurées. Par ailleurs, il est prévu que l'astreinte du service de l'eau de la ville de Cahors puisse intervenir en cas de défaillance importante du système de traitement de l'eau en dehors des horaires de présence des agents d'entretien du service des sports.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

a- D'autoriser l'intervention des services de la ville de Cahors sur les installations de traitement de l'eau des piscines de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ;

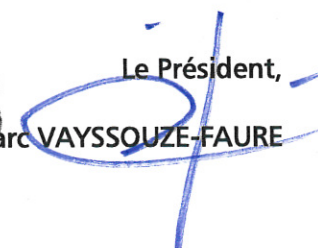
b- D'autoriser Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer la convention de prestation de services afférente, jointe en annexe, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire tels que les éventuels avenants ultérieurs à cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

 Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE